

COMPTE RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2023

Le Conseil Municipal de Monclar, convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en Mairie le 1^{er} Mars 2023 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSSIÈRE, Maire.

Présents : Mmes BERNARD. BRULANT. BUZIT. CATHERINE. DARINI. MARTINET. Mrs BOUSSIÈRE. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK. TOURON. VIDAL.

Absent : M. BIASI.

Absent Excusé : M. CAGNATI a donné pouvoir à Mme DARINI.

Secrétaire de séance : Mme MARTINET.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Territoire d'Énergie 47 – Devis Eclairage public (coupure nocturne)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait décidé dans sa séance du 29 novembre dernier de mettre en place une coupure de l'éclairage public de Minuit à 6h.

Territoire d'Énergie 47 a établi un devis de travaux de mise en conformité Armoires Coupures dont le montant s'élève à 1 334.03 € HT, 1 600.63 € TTC.

La contribution de la commune sur ce projet sera de 30 % du montant HT, soit 400.21 €

Les travaux consistent en la mise en conformité électrique des armoires de commande, fourniture et pose d'un interrupteur à clef (remises à la mairie) pour forcer l'allumage ou l'extinction. Fourniture et Pose d'un cadenas.

Après débat, le conseil municipal valide cette proposition et demande si lors de ces coupures, il y a obligation de maintenir un éclairage du guichet automatique bancaire.

Territoire d'Énergie 47 – Avenant à la convention d'accompagnement de TE 47 à la transition énergétique

M. le Maire explique que la commune de Monclar a souhaité bénéficier de l'accompagnement de TE 47 à la mise en œuvre de la transition énergétique et signé la convention afférente à cet accompagnement proposée par le Syndicat.

Le Service de Gestion Comptable (SGC) a signifié au syndicat que l'ensemble des prestations facturées dans le cadre de cette convention devaient être soumises à la TVA, quel que soit son exécutant (prestation interne de TE 47, comme prestation réalisée par un prestataire externe), ce qui nécessite d'ajuster par avenant la convention.

Le conseil municipal, approuve la modification de la convention entre la commune et TE 47, portant sur un accompagnement à la transition énergétique et l'avenant n°1 correspondant et donne mandat à M. le Maire pour signer cet avenant ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

Salle polyvalente du Magre : Travaux de réfection – Chantiers Jeunes

M. le Maire explique que l'intérieur de la salle des fêtes aurait besoin de quelques travaux de réfection, surtout de travaux de peinture sur la partie basse des murs.

Il propose à l'assemblée de solliciter de nouveau les chantiers jeunes organisés par la Communauté de Communes Lot et Tolzac, leur précédente prestation ayant été satisfaisante.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Tarifs location salle polyvalente du Magre

M. le Maire rappelle les tarifs de location de la salle polyvalente, inchangés depuis 2008. Il propose de les réactualiser.

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1^{er} juillet 2023.

	Sans chauffage	Avec chauffage
Association commune	100 €	150 €
Association hors commune	150 €	200 €
Privés commune	150 €	200 €
Privés hors commune	400 €	450 €
Apéritif	150 €	

Droits de place Pizza Maggy et autres commerces ambulants

M. Vidal soumet au conseil municipal un projet de convention autorisant le stationnement du camion Pizza et instaurant un droit de place. Il rappelle que ce commerce ambulancier s'installe tous les jeudis soir et utilise l'électricité de la commune.

M. le Maire soulève la question du droit de place pour les commerces ambulants du samedi matin ; vu la faible activité, un droit de place pourrait voir disparaître tout commerce.

Le conseil municipal n'est pas opposé à la convention proposée mais souhaite s'informer sur ce qui se pratique dans d'autres collectivités.

Terrain ORLIAC

M. le Maire rappelle la mise en vente de la parcelle ZL 54 par M. et Mme ORLIAC [cf. CM du 29/09/22] ; une proposition d'achat d'un montant de 10 000 € à 15 000 € a été faite par la commune de Monclar.

M. le Maire donne lecture de la contreproposition de M. et Mme ORLIAC, qui s'élève à 50 000€.

Le débat s'instaure.

Le conseil municipal décide de faire une deuxième proposition pour un montant de 20 000 € maximum. Le conseil municipal précise que ce montant est définitif. Dans le cas où le vendeur ne donnerait pas une suite favorable, le conseil municipal décide de renoncer à l'achat de cette parcelle.

Tiers Lieu

M. le Maire donne la parole à Mme Buzit qui fait le compte rendu de la réunion Commission « Culture-Tourisme-Fêtes-Accueil » qui a eu lieu le 20 février dernier.

La commission n'a pas jugé utile de refaire le sol (carrelage actuel conservé), la recherche de mobilier se poursuit, l'ouverture du tiers lieu est prévue début avril, un agent communal sera affecté à ce poste tous les matins et pour la permanence de l'après-midi, un appel à bénévoles doit être fait auprès des associations de Monclar.

Lac du Magre : Travaux à prévoir (bonde vidange)

M. le Maire informe l'assemblée de la demande de M. Jean-Michel Fossé, Président de l'AAPPMA Fongrave-Monclar (association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques), à savoir la remise en état de fonctionnement de la bonde de vidange du lac.

Le conseil municipal souhaite plus d'informations sur l'objectif de la demande pour pouvoir demander d'éventuels devis et charge M. le Maire de reprendre contact avec M. Fossé.

Marchés de Producteurs de Pays

M. le Maire informe l'assemblée des 5 dates retenues par la Commission « Tourisme Loisirs, ... » pour l'organisation des marchés de producteurs de pays : Dimanches 16, 23 et 30 Juillet 2023 et Dimanches 6 et 13 août 2023.

Stationnement Place du 08 Mai + Promenade du Midi

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'organiser le stationnement Place du 08 Mai 1945. Les véhicules sont stationnés de façon totalement désordonnée et empêche la circulation. Le conseil municipal décide de faire matérialiser au sol les places de parking qui seront déterminées par la municipalité.

M. le Maire évoque également le problème du stationnement Promenade du Midi, au niveau des immeubles n°4 et n°6 où les véhicules se garent sur l'accotement. Le conseil municipal préconise de remettre opérationnel/ou d'améliorer les parkings existants devant l'église avant d'engager de nouveaux aménagements.


Travaux

Sujet remis à une prochaine séance du conseil municipal.

Projet de tarification incitative sur la collecte des ordures ménagères

M. le Maire donne la parole à M. Stuyk afin qu'il relate la présentation faite aux élus concernant les moyens de la collecte des ordures ménagères en TEOMi.

Contexte de la réflexion :

- Volonté forte de réduire les déchets sur le territoire,
- Coûts de traitement des ordures ménagères résiduelles qui augmentent fortement
-  Un outil de réduction : la tarification incitative.

La Communauté de Communes Lot et Tolzac a fait le choix de s'orienter vers la mise en œuvre d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOMi) Incitative.

Une alternative est proposée :

- Collecte mixte (une partie en bacs pucés en porte à porte, une partie en point d'apport volontaire avec accès par badge),
- Collecte à 100 % en apport volontaire.

Ont été exposés le fonctionnement de cette alternative, les avantages et inconvénients, le service apporté aux usagers, les coûts de fonctionnement, l'impact sur les investissements, etc.

Terrain BOISNAY

M. le Maire fait part à l'assemblée de son entretien avec M. Michel BOISNAY.

A la suite des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration par le syndicat EAU 47, le syndicat devait aménager un accès de la voie communale à la parcelle lui appartenant. Cet accès n'étant pas effectué, M. le Maire propose de prendre contact avec les services d'EAU 47 en charge du dossier.

D'autre part, M. BOISNAY souhaiterait installer un hangar sur la parcelle ZL 27, propriété de la Commune, jouxtant ses terres, où se trouve l'ancienne station définitivement hors service.

Le conseil municipal n'émet pas d'avis favorable pour une quelconque construction sur la parcelle dont elle est propriétaire, cependant l'assemblée est prête à céder ce terrain pour un montant correspondant aux frais d'actes de bornage et notariés.

Délégué Conseil Vie Sociale Foyer Mont Clair

M. le Maire rappelle que par délibération Mme Catherine a été désignée en tant que délégué du conseil de la vie sociale du Foyer Mont Clair. Un nouveau décret modifie la participation des différents acteurs du conseil de la vie sociale ; il n'est plus obligatoire de désigner une personne en particulier, tout conseiller peut y assister.

Les membres du conseil municipal souhaitent que Mme Catherine continue de participer à ces conseils, ce qu'elle accepte.

Présentation Application « GEND'élus »

M. le Maire présente à l'assemblée l'application mobile proposée par les services de Gendarmerie à l'attention des élus.

Informations diverses

Calibrage de l'OPAH RU : L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain est un soutien aux initiatives privées permettant de réhabiliter le parc des logements existants. Des propositions de participations financières de la Communauté de Communes et des communes ont été établies ; elles seront à inscrire au Budget Primitif de la commune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
